



CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'AUDIOVISUEL

---

# Bilan de la société BFM TV

---

Année 2011

**les bilans du CSA**

---

**octobre 2012**

© CONSEIL SUPERIEUR DE L'AUDIOVISUEL

---

*Direction des programmes*  
**Service de l'information et de la documentation**

# Bilan de la société BFM TV

---

Année 2011

# Sommaire

---

Rapide panorama du bilan 2011	5
1. Obligations de programmation	9
2. Quotas de diffusion	13
3. Pluralisme de l'information et déontologie des contenus audiovisuels	15
4. Protection de l'enfance	21
5. Obligations spécifiques	23
6. Publicité, parrainage et téléachat	25
7. Contribution à la production	27
8. Information du Conseil	29
<b>Annexes</b> (liste)	31

---

# Rapide panorama du bilan 2011

---

## Caractéristiques générales de la chaîne

- **Article 3-1-1, 1<sup>er</sup> alinéa de la convention de BFM TV**

« Le service est consacré à l'information, notamment à l'information économique et financière. Il offre un programme réactualisé en temps réel couvrant tous les domaines de l'actualité ».

- **Positionnement**

La chaîne BFM TV a pris place dans le paysage audiovisuel français lors de son lancement sur la TNT gratuite le 28 novembre 2005. L'exercice 2011 représente, pour la chaîne, la sixième année d'exploitation. La chaîne se présente comme un service destiné à un public de jeunes actifs, masculin, âgé de 25 à 59 ans.

- **Audience**

BFM TV a atteint en 2011 une part d'audience de 1,4 % auprès de l'ensemble des plus de 4 ans équipés de téléviseurs, soit 0,5 point de plus qu'en 2010, ce qui correspond à un taux de croissance de plus de 50 %. BFM TV a ainsi enregistré la première part d'audience des chaînes d'information en continu au cours de l'année 2011.

## Événements marquants

- **Une offre d'information centrée sur les journaux, le volume des émissions consacrées exclusivement à l'information économique et financière demeurant faible**

Le Conseil supérieur de l'audiovisuel a constaté que BFM TV avait consacré en 2011, 6772 heures aux journaux d'information, soit 77,3 % de sa programmation. La chaîne a proposé plus de 18 heures de direct par jour (écrans publicitaires inclus). S'agissant des émissions consacrées exclusivement à l'information économique et financière, elles représentent environ 352 heures de temps d'antenne, soit 4,02 % de sa programmation. Ce volume exclut les informations économiques et financières données au sein des éditions généralistes. Le Conseil relève à nouveau que ce volume reste faible au regard des stipulations conventionnelles de la chaîne.

La couverture médiatique de l'actualité politique au cours de l'année 2011 a occupé une part importante de la programmation de la chaîne. Le Conseil constate que le volume horaire accordé à l'expression des représentants des différentes formations politiques dans les journaux d'information enregistre une hausse de 91 % par rapport à 2010 (+ 151 heures), et de 77,17 % dans les magazines d'information (+ 71 heures).

- **Respect de la recommandation n° 2011-2 du 4 janvier 2011 du CSA à l'ensemble des services de radio et de télévision relative aux élections cantonales des 20 et 27 mars 2011**

À l'issue de la période d'application de la recommandation, le Conseil a relevé que le traitement de l'actualité électorale avait été marqué par quelques déséquilibres, tant au niveau national que local. Il a regretté que la chaîne n'ait pas ouvert son antenne à un nombre plus important de candidats.

- **Intervention du Conseil relative au respect du principe de pluralisme politique**

Le Conseil a constaté que la répartition des temps de parole dans les journaux et bulletins d'information du troisième trimestre 2011 était marquée par une surreprésentation manifeste de l'opposition parlementaire entraînant la sous-exposition de la majorité parlementaire, des formations parlementaires ne relevant ni de la majorité ni de l'opposition et des partis non représentés au Parlement. En conséquence, le Conseil a mis en demeure la chaîne de se conformer aux dispositions de l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 30 septembre 1986 et de la délibération n° 2009-60 du 21 juillet 2009, ainsi qu'aux dispositions de l'article 2-3-2 de sa convention.

- **Le comité d'éthique**

En dépit de la mise en demeure prononcée par le Conseil à l'encontre de la chaîne à la suite des profonds déséquilibres relevés dans les journaux d'information du troisième trimestre, le comité d'éthique de BFM TV a attesté que la chaîne s'était conformée au principe de pluralisme de l'expression des courants de pensée. Il a précisé que des efforts de rééquilibrage avaient été entrepris par la chaîne, au cours du dernier trimestre 2011, pour respecter les dispositions du principe de pluralisme politique. L'instance a également observé une hausse significative du volume horaire consacré à la couverture de l'actualité politique.

Par ailleurs, le comité d'éthique a indiqué avoir pris connaissance des initiatives prises par la chaîne pour améliorer la représentation de la diversité de la société française.

- **Intervention du Conseil en matière de publicité**

Le 12 juillet 2011, le Conseil a mis en demeure BFM TV de se conformer aux dispositions de l'alinéa 2 de l'article 15-V du décret n° 92-280 du 27 mars 1992 modifié relatif à la publicité, au parrainage et au téléachat, après avoir constaté d'importants dépassements de la durée maximale de publicité autorisée (12 minutes) au titre de l'année 2010.

Le contrôle opéré par le Conseil au cours de l'année 2011 a fait apparaître 12 nouveaux dépassements de plus de 30 secondes. La durée globale de ces dépassements cumulés correspond à 12 minutes et 39 secondes. En conséquence, le Conseil a engagé une procédure de sanction à l'encontre de la chaîne, le 30 novembre 2011.

Réuni en assemblée plénière le 27 mars 2012, le Conseil a décidé de poursuivre la procédure de sanction et de procéder à l'audition des représentants de BFM TV, le 12 juin 2012, conformément à l'article 42-7 de la loi du 30 septembre 1986 et à l'article 22 du règlement intérieur du Conseil.

À l'issue de l'audition, le Conseil a décidé le 3 juillet 2012, à titre de sanction, de prononcer la suspension de toutes les séquences publicitaires devant être diffusées entre 18 heures et 19 heures les lundi 23 et mardi 24 juillet 2012.

▪ **Représentation de la diversité**

Conformément aux dispositions de la délibération du 10 novembre 2009 tendant à favoriser la représentation de la société française sur les chaînes nationales, BFM TV s'est attachée à mettre en œuvre les engagements souscrits au titre de l'exercice 2011.

La chaîne indique avoir pris plusieurs initiatives dans le cadre de sa politique de gestion des ressources humaines. Elle a également renforcé la fréquence de mesure de la représentation de la diversité de la société française par l'observatoire interne, mis en place depuis le troisième trimestre 2010. Ainsi, la représentation de la diversité est mesurée deux fois par mois au cours d'une même tranche de trois heures, le lundi de 9 heures à 12 heures. Par ailleurs, la chaîne a veillé à accorder une exposition importante aux femmes, aux personnalités issues de la diversité ainsi qu'aux représentants de toutes les catégories socioprofessionnelles.

▪ **Protection de l'enfance et de l'adolescence**

La participation de BFM TV à la campagne annuelle d'information et de sensibilisation du public sur le dispositif de protection de l'enfance et de l'adolescence à la télévision a donné lieu à la diffusion de 124 messages. La chaîne a également retransmis à 124 reprises la campagne visant à protéger les enfants de moins de trois ans.





# I. Obligations de programmation

---

## Caractéristiques de la programmation

8 760 heures de programmes ont été diffusées sur l'antenne de BFM TV entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2011.

### STRUCTURE 24H/24

Programmes	2011		Rappel 2010	
<b>Journaux d'information</b>	<b>6 772 h</b>	<b>77,3 %</b>	7 095 h	81 %
<b>Magazines</b>	<b>692 h</b>	<b>7,9 %</b>	333 h	3,79 %
Fiction cinématographique		0 %		0 %
Fiction télévisuelle (dont animation)		0 %		0 %
Divertissement, musique, spectacle		0 %		0 %
Sport		0 %		0 %
<b>Publicité et bandes-annonces</b>	<b>1 296 h</b>	<b>14,8 %</b>	1 332 h	15,21 %
<b>Total</b>	<b>8 760 h</b>	<b>100 %</b>	8 760	100 %

Source : BFM TV.

L'information représente 85,2 % des programmes diffusés sur BFM TV. Cette proportion correspond à 7464 heures.

Le volume horaire consacré aux journaux d'information a baissé de 323 heures par rapport à 2010 (- 4,55 %) compensé par une hausse de 359 heures s'agissant des magazines d'information (+ 108,4 %).

- **Description de la grille en semaine**

La grille des programmes de la chaîne a alterné des journaux d'information, tous les quarts d'heure, et trois magazines d'information : *Bourdin Direct*, *BFM Story* et le *19 H Ruth Elkrief*.

#### **Tranche de 6 heures - 8 h 30**

*Première Édition* est présentée par Pascal de la Tour du Pin et Christophe Delay. C'est la première session d'information de la journée.

#### **Tranche de 8 h 30 - 9 heures**

Cette tranche horaire est occupée par le magazine *Bourdin Direct*. Chaque matin, Jean-Jacques Bourdin interroge un invité. Il s'agit de la retransmission télévisée de l'entretien diffusé simultanément sur RMC.

### **Tranches de 9 heures - 12 heures et 15 heures - 18 heures**

Les éditions d'information proposées dans le cadre des tranches horaires intitulées *Non Stop* sont présentées en direct par Roselyne Dubois et Ronald Guinrange, entre 9 heures et 12 heures, puis par Florence Duprat et Mathieu Coache, entre 15 heures et 18 heures.

### **Tranche de 12 heures - 15 heures**

Les éditions d'information sont présentées par Karine de Ménonville et Gilane Barret, qui proposent également des informations variées et les dernières nouvelles de la mi-journée.

### **Tranche de 18 heures - 19 heures**

*BFM Story* est une émission de débat et d'actualité politique présentée par Olivier Truchot.

### **Tranche de 19 heures - 20 heures**

*19 H Ruth Elkrief* est un magazine d'information au cours duquel Ruth Elkrief reçoit un invité pour débattre de questions d'actualité.

### **Tranche de 20 heures - 21 heures**

*Le 20 H* est présenté par Alain Marschall.

### **Tranche de 21 heures – 0 h 30**

*Info 360* est présentée par Nathalie Lévy avec Jean-Baptiste Boursier. Il s'agit d'éditions d'information qui portent sur les faits marquants de la journée.

### **Tranche de 0 h 30 - 6 heures**

*Info 360* (édition de la nuit) débute chaque soir à minuit trente et s'achève à 6 heures.

L'équipe rédactionnelle du matin arrive dans les locaux de la chaîne à 3 heures et l'équipe technique vers 5 heures. Chaque nuit, un journaliste reporter d'images assure une permanence de 22 h 30 à 8 heures, BFM TV met à sa disposition le matériel technique nécessaire. Des rédacteurs en chef sont susceptibles d'être mobilisés en cas de nécessité.

Au 31 décembre 2011, la chaîne comptait 250 collaborateurs, dont 157 journalistes.

## **• Description de la grille des samedis et dimanches**

*Week-end Première* est la première tranche d'information du week-end, elle est présentée par Céline Pitelet et Fabien Crombé. Le *10H-14H* est présenté par Stéphanie de Muru et Rachid M'Barki, qui traitent de l'information en temps réel et proposent de nombreux reportages et témoignages. *Non Stop* est présenté par Céline Couratin et Jean-Alexandre Baril entre 14 heures et 18 heures et les samedis par Lucie Nuttin et Damien Gourlet entre 19 heures et 20 heures. Le magazine de la rédaction *BFM TV 2012* est présenté tous les dimanches par Olivier Mazerolle, qui interroge ses invités sur l'actualité politique et les enjeux électoraux de 2012. Le *20H* est présenté par Marc Autheman, suivi de *Week-end 360*, présenté par Lucie Nuttin et Damien Gourlet. *Le Journal de la nuit Week-end* est la dernière édition d'information ; elle est rediffusée entre minuit trente et 6 heures.

## Obligations quantitatives

Sans objet.

## Obligations qualitatives

Les obligations qui s'imposent à la chaîne résultent de plusieurs dispositions mentionnées dans la convention.

Article 1-1 alinéa 3 de la convention de BFM TV

*« La programmation est consacrée à l'information, notamment à l'information économique et financière ».*

Article 3-1-1, 1<sup>er</sup> alinéa de la convention de BFM TV

*« Le service est consacré à l'information, notamment à l'information économique et financière. Il offre un programme réactualisé en temps réel couvrant tous les domaines de l'actualité ».*

En 2011, BFM TV a consacré plus de 7464 heures de programmes à l'information (soit 85,2 % du volume global annuel). La chaîne propose plus de 18 heures de direct par jour.

Dans la perspective de l'élection présidentielle de 2012, la chaîne a renforcé la couverture de l'actualité politique sur son antenne en mettant en place un dispositif spécial pour suivre les préparatifs et les enjeux de cette élection. Ce traitement spécifique s'est traduit par une hausse significative du volume horaire accordé à l'expression des représentants des formations politiques, avec plus de 151 heures dans les journaux d'information et plus de 71 heures dans les magazines d'information.

BFM TV a traité à l'antenne les événements majeurs de l'actualité nationale et internationale qui ont marqué l'année 2011, avec notamment :

- les éditions spéciales destinées à suivre la primaire organisée par Europe Écologie-Les Verts pour la désignation de son candidat à l'élection présidentielle ;
- les éditions spéciales mises en place pour suivre la primaire organisée par le Parti socialiste pour la désignation de son candidat à l'élection présidentielle ;
- les éditions spéciales destinées à relater les étapes des procédures judiciaires engagées aux États-Unis à l'égard de Dominique Strauss-Kahn ;
- la couverture des grands événements internationaux : les contestations populaires dans de nombreux pays du monde arabe (Tunisie, Égypte, Libye et Syrie), le tsunami qui a frappé le Japon, la mort d'Oussama Ben Laden... ;
- une édition spéciale à l'occasion de la libération des otages français retenus en Afghanistan ;
- les éditions spéciales consacrées à la cérémonie de mariage au Royaume-Uni du prince William et de Kate Middleton ;
- les éditions spéciales consacrées à la cérémonie de mariage du prince Albert de Monaco et de Charlène Wittstock.

Par ailleurs, BFM TV a proposé à l'antenne des émissions consacrées exclusivement à l'information économique et financière et des points réguliers sur les cotations boursières : *La Bourse*, *Le Journal Éco*, *Wall Street*, *Business Excellence* et l'émission *Valeurs ajoutées* (entre janvier et juin 2011).

Au total, la chaîne déclare un volume hebdomadaire de 6 heures et 47 minutes de temps d'antenne consacré à la diffusion d'émissions relatives à l'information économique et financière.

Au cours de l'année 2011, ces programmes spécialisés ont représenté près de 352 heures de temps d'antenne, soit 4,02 % du volume annuel global de diffusion. Ce volume exclut les informations économiques et financières données au sein des éditions généralistes. Cette proportion reste stable par rapport à 2010 (360 heures, soit 4,10 % de la programmation). À l'instar du précédent exercice, le Conseil considère que cette part de programmation demeure faible au regard des obligations conventionnelles de la chaîne.

**RENDEZ-VOUS SPÉCIFIQUEMENT CONSACRÉS  
À L'INFORMATION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE**

Programme	Dates de diffusion	PÉRIODICITÉ	Fréquence	Moyenne semaine
<b>La Bourse</b>	lundi au vendredi	journée (09:00 / 18:00) - 2 diffusions / heure	18	<b>407 minutes</b>
	lundi au vendredi	soirée (21:00 / 00:00) - 1 diffusion / heure	3	
<b>Le Journal Éco</b>	lundi au vendredi	matinale (06:00 / 09:00) - 1 diffusion / heure	3	
	lundi au vendredi	3 diffusions en journée	3	
	lundi au vendredi	journée (21:00 / 00:00) - 1 diffusion / heure	3	
<b>Wall Street</b>	lundi au vendredi	soirée (22:00 / 00:00) - 1 diffusion / heure	2	
<b>Valeurs ajoutées</b> (Janvier à juin)	mardi	22h50	1	
	jeudi	21h50	1	
	dimanche	23h50	1	
<b>Business excellence</b> (sept. à déc.)	lundi	21h55	1	
	mercredi	22h55	1	
	samedi	12h55	1	

Source : BFM TV.

## 2. Quotas de diffusion

---

### Œuvres cinématographiques

Sans objet.

L'article 3-3-1 de la convention de BFM TV stipule que « *l'éditeur ne diffuse pas d'œuvres cinématographiques* ».

### Œuvres audiovisuelles

Sans objet.

L'article 3-2-1 de la convention de BFM TV stipule que « *l'éditeur a choisi de ne pas diffuser d'œuvres audiovisuelles* ».



### 3. Pluralisme de l'information et déontologie des contenus audiovisuels

---

#### Pluralisme de l'information et déontologie des contenus audiovisuels

La couverture médiatique de l'actualité politique a notamment porté sur la campagne des élections cantonales des 20 et 27 mars 2011.

En application des dispositions de la recommandation n° 2011-2 du 4 janvier 2011, il appartenait à BFM TV de veiller au respect des règles spécifiques au traitement de l'actualité électorale et au respect des règles permanentes qui s'appliquent au traitement de l'actualité non liée aux élections.

- **La campagne en vue des élections cantonales  
(20 et 27 mars 2011)**

- **Les temps de parole liés à la campagne électorale<sup>1</sup>**

La recommandation n° 2011-2 est entrée en vigueur le 7 février 2011, avec une période d'application de six semaines pour la campagne du premier tour et d'une semaine pour la campagne du second tour.

En application des dispositions de la recommandation précitée, BFM TV a transmis chaque semaine au Conseil les relevés des temps de parole liés à l'actualité électorale.

Les interventions des candidats et de leurs soutiens ont été examinées sur l'ensemble de la période d'application de la recommandation, c'est-à-dire du 7 février au 18 mars 2011, s'agissant du premier tour de l'élection, puis du 21 mars au 25 mars 2011 en ce qui concerne le second tour.

***Examen des temps de parole relevés  
au cours de la période du 7 février au 18 mars 2011***

BFM TV a consacré environ 7 minutes à la couverture de l'actualité électorale au niveau des cantons et plus de 38 minutes à l'expression des représentants des formations politiques au niveau national.

---

<sup>1</sup> La totalité des temps de parole déclarés par la chaîne au titre de la campagne en vue des élections cantonales figure à l'**annexe 1**.

En ce qui concerne le traitement des enjeux électoraux locaux, le Conseil a constaté dans la majorité des cantons traités que seul un candidat avait bénéficié de temps de parole. S'agissant du traitement de l'actualité électorale au niveau national, le Conseil a relevé l'absence d'accès à l'antenne d'Europe Écologie-Les Verts.

***Examen des temps de parole  
relevés au cours de la période du 21 mars au 25 mars 2011***

BFM TV a consacré plus de 10 minutes à l'expression des représentants des listes au niveau local et 3 heures 25 minutes à l'actualité électorale dépassant le cadre du canton. Au niveau local, la chaîne a accordé du temps de parole à l'ensemble des candidats en lice dans 50 % des cantons traités. Au niveau national, le Conseil a relevé la sur-représentation de l'UMP et le faible accès à l'antenne du Parti socialiste, d'Europe Écologie-Les Verts et du Front de gauche.

▪ **Dispositions applicables la veille et le jour du scrutin**

Le Conseil a relevé plusieurs séquences diffusées les 26 et 27 mars 2011 susceptibles de constituer des manquements à l'article L. 49 du code électoral qui interdit, à partir de la veille du scrutin à zéro heure, de diffuser par tout moyen de communication au public par voie électronique tout message à caractère de propagande électorale. Le Conseil a également constaté le jour du scrutin, l'intervention, avant 20 heures, du journaliste animant la soirée demandant à sa correspondante de donner les résultats de l'élection dans le département de la Corrèze. Le Conseil a demandé aux responsables de BFM TV de faire preuve de plus de rigueur dans l'application des règles édictées lors des prochaines campagnes électorales.

○ **Les temps de parole non liés aux élections**

La délibération n° 2009-60 du 21 juillet 2009 relative au principe de pluralisme politique dans les services de radio et de télévision prévoit que l'examen des temps de parole non liés aux élections soit effectué selon une périodicité :

- trimestrielle pour les journaux d'information ;
- semestrielle pour les magazines d'information.

▪ **Les temps de parole des personnalités politiques relevés dans les journaux et les bulletins d'information<sup>1</sup>**

Plus de 318 heures de temps de parole ont été diffusées dans les journaux et bulletins d'information de BFM TV entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2011. Ce volume enregistre une hausse de plus de 151 heures par rapport à 2010.

Au cours du premier trimestre 2011, le Conseil a relevé la sous-représentation de la majorité parlementaire et des formations parlementaires n'appartenant ni à la majorité, ni à l'opposition. Il a appelé l'attention des responsables de la chaîne sur la nécessité de veiller à une meilleure application du principe de pluralisme politique.

---

<sup>1</sup> Le détail des temps de parole non liés aux élections relevés dans les journaux d'information de BFM TV au cours de l'année 2011 figure en **annexe 2**.



Au deuxième trimestre, le Conseil a observé une surreprésentation de l'opposition parlementaire et un faible accès à l'antenne des formations parlementaires n'appartenant ni à la majorité ni à l'opposition.

Pour la période correspondant au troisième trimestre, le Conseil a constaté que la répartition des temps de parole était marquée par une surreprésentation manifeste de l'opposition parlementaire, qui a bénéficié de 142 % des temps cumulés du président de la République, de ses collaborateurs, des membres du Gouvernement et des représentants de la majorité parlementaire. Il a également relevé la sous-exposition de la majorité parlementaire, des formations parlementaires n'appartenant ni à la majorité ni à l'opposition ainsi que les partis non représentés au Parlement. En conséquence, le Conseil a mis en demeure la chaîne de se conformer aux dispositions de l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 30 septembre 1986 et de la délibération n° 2009-60 du 21 juillet 2009, ainsi qu'aux stipulations de l'article 2-3-2 de sa convention.

Pour le dernier trimestre de l'année 2011, le Conseil a considéré que la chaîne s'était globalement conformée au principe de pluralisme politique, en dépit d'une légère surreprésentation de l'opposition parlementaire.

- **Les temps de parole des personnalités politiques relevés dans les magazines d'information<sup>1</sup>**

Près de 163 heures et 30 minutes de temps de parole ont été enregistrées dans les magazines de la chaîne en 2011. Ce volume a connu une hausse de 71 heures par rapport à 2010.

Au cours du premier semestre, le Conseil a relevé que la répartition des temps de parole entre les représentants des différentes formations politiques était marquée par la surreprésentation de l'opposition parlementaire.

Au second semestre, le Conseil a constaté une surreprésentation des membres de l'opposition parlementaire.

- **Bilan du comité d'éthique de la chaîne**

En application de l'article 2-3-2 de sa convention, BFM TV doit communiquer au Conseil le bilan rédigé par les membres de son comité d'éthique.

En dépit de la mise en demeure prononcée par le Conseil à l'encontre de la chaîne à la suite des profonds déséquilibres relevés dans les journaux d'information du troisième trimestre, le comité d'éthique de BFM TV a attesté que la chaîne s'était conformée au principe de pluralisme de l'expression des courants de pensée. Il a indiqué que ces déséquilibres étaient liés à l'actualité politique particulière qui a marqué cette période et qui a eu le même impact sur toutes les chaînes d'information en continu. Le comité a précisé que des efforts de rééquilibrage ont été entrepris par la chaîne, au cours du dernier trimestre 2011, pour respecter les dispositions du principe de pluralisme politique. L'instance a également observé une hausse significative du volume horaire consacré à la couverture de l'actualité politique.

---

<sup>1</sup>Le détail des temps de parole non liés aux élections relevés dans les magazines d'information de BFM TV au cours de l'année 2011 figure en **annexe 2**.

Par ailleurs, le comité d'éthique a indiqué avoir pris connaissance des initiatives prises par la chaîne pour améliorer la représentation de la diversité de la société française.

## Déontologie de la programmation, vie publique, droits de la personne, maîtrise de l'antenne

Dans le cadre du traitement du décès d'Oussama Ben Laden, le 2 mai 2011, le Conseil a relevé la diffusion dans plusieurs éditions d'information d'une photographie résultant d'un montage prétendant montrer le visage d'Oussama Ben Laden. Le Conseil a constaté que la chaîne n'avait pas pris les précautions nécessaires au regard des doutes qui entouraient sa provenance et son authenticité. Il a considéré que ces faits constituaient un manquement aux stipulations de l'article 2-3-8 de la convention de la chaîne. Dans ces conditions, il a demandé aux responsables de la chaîne de faire preuve de plus de rigueur dans l'application des règles en vigueur.

## Représentation de la diversité

Conformément aux dispositions de la délibération n° 2009-85 du 10 novembre 2009 tendant à favoriser la représentation de la société française sur les chaînes nationales, BFM TV a pris plusieurs engagements visant à améliorer la représentation de la diversité sur son antenne, en s'appuyant notamment sur les résultats du baromètre de la diversité à la télévision.

Dans ce cadre, la chaîne a mis en œuvre plusieurs actions pour permettre l'amélioration de la représentation de la diversité de la société française :

- la chaîne fait valoir les efforts entrepris en matière de recrutement. Des chefs d'édition, des journalistes - reporters d'images et des rédacteurs issus de la diversité ont rejoint la chaîne au cours de l'année 2011 ;
- la chaîne continue à entretenir une collaboration étroite avec le Club Averroès, association qui se consacre à la promotion de la diversité dans les médias français et à la lutte contre la ségrégation raciale et sociale. Elle soutient également les initiatives d'écoles de journalisme qui diversifient leurs filières de recrutement ;
- la chaîne s'est attachée à sensibiliser l'ensemble des journalistes sur la nécessité d'améliorer la représentation de la diversité sur son antenne en renforçant les fréquences des mesures de la représentation de la diversité par son observatoire interne, mis en place au cours du troisième trimestre 2010. Ainsi, la représentation de la diversité est mesurée deux fois par mois, de 9 heures à 12 heures, le lundi ;
- la chaîne précise que les engagements souscrits ainsi que les résultats du suivi de l'observatoire interne sont présentés aux membres du comité d'éthique à l'occasion de la réunion annuelle qui s'est déroulée au cours du mois de juin ;

- BFM TV a accordé une attention particulière à l'amélioration de l'accès à l'antenne des femmes, des personnalités issues de la diversité et des représentants de toutes les catégories socioprofessionnelles.

**Le Conseil relève avec satisfaction les efforts mis en place par la chaîne pour promouvoir la représentation de la diversité de la société française sur son antenne, ainsi que les initiatives prises en matière de recrutement.**



## 4. Protection de l'enfance

---

Conformément aux dispositions de l'article 2-4-5 de sa convention, BFM TV a participé à la campagne annuelle d'information et de sensibilisation du public sur le dispositif de protection de l'enfance et de l'adolescence à la télévision.

La chaîne déclare avoir diffusé à 124 reprises le message visant à protéger les enfants de moins de trois ans.

La chaîne a diffusé les messages en faveur de la signalétique jeunesse du 20 novembre au 4 décembre 2011. Elle précise avoir prolongé la diffusion de ces messages au-delà de cette période, conformément aux préconisations du Conseil, et ceci jusqu'au 31 décembre 2011. Au total, cette campagne de sensibilisation a donné lieu à 124 diffusions.

**Le Conseil relève avec satisfaction les efforts mis en œuvre par la chaîne pour se conformer aux préconisations formulées.**



## 5. Obligations spécifiques

---

### Déprogrammation

Aucune déprogrammation non motivée n'a été constatée en 2011 sur l'antenne de BFM TV.

### Sous-titrage des programmes

Conformément aux engagements pris en 2010, BFM TV a rendu accessibles, depuis le 12 février 2010, quatre journaux d'information par jour, dont trois éditions sous-titrées et une traduite en langue des signes, du lundi au vendredi, et quatre éditions sous-titrées les samedis et dimanches.

La chaîne fait valoir son implication en la matière afin de garantir un meilleur service auprès des personnes sourdes ou malentendantes.





## 6. Publicité - Parrainage Téléachat

---

### Publicité

#### ○ **Volume global annuel**

BFM TV déclare avoir consacré 1 144 heures de temps d'antenne à la diffusion de messages publicitaires, soit 13,06 % du volume de diffusion global des programmes. Ce volume reste stable par rapport à 2010.

#### ○ **Temps publicitaire pour une heure donnée (12 minutes maximum)**

Par une décision du 12 juillet 2011, le Conseil a mis en demeure BFM TV de se conformer aux dispositions de l'alinéa 2 de l'article 15-V du décret n° 92-280 du 27 mars 1992 modifié relatif à la publicité, au parrainage et au téléachat, après avoir constaté la diffusion de messages publicitaires d'une durée supérieure à 16 minutes et 50 secondes, le 19 mars 2010, de 15 minutes, le 27 octobre 2010, et de 15 minutes et 50 secondes le 19 novembre 2010.

12 nouveaux dépassements de plus de 30 secondes ont été relevés par le Conseil au cours des mois de septembre, octobre et novembre 2011. Le cumul de ces dépassements correspond à une durée globale de 12 minutes et 39 secondes.

Ces éventuels manquements ont conduit le Conseil à décider, le 30 novembre 2011, d'engager une procédure de sanction à l'encontre de la chaîne. Cette décision a été notifiée à la chaîne le 15 décembre 2011.

La société BFM TV a formulé ses observations au Conseil dans un courrier daté du 13 janvier 2012. Réuni en assemblée plénière le 27 mars 2012, le Conseil a décidé de poursuivre la procédure de sanction et de procéder à l'audition des représentants de BFM TV, le 12 juin 2012, conformément à l'article 42-7 de la loi du 30 septembre 1986 et à l'article 22 du règlement intérieur du Conseil.

À l'issue de l'audition, le Conseil a décidé, le 3 juillet 2012, à titre de sanction, de prononcer la suspension de toutes les séquences publicitaires, de 18 heures à 19 heures, les lundi 23 et mardi 24 juillet 2012.

## ○ Interventions du Conseil

BFM TV a diffusé notamment, le 30 décembre 2010, à la suite de l'annonce d'un bulletin d'information et avant le début de l'écran publicitaire, un message promotionnel en faveur d'une application BFM TV sur *iPad*, produit de la société Apple.

Le Conseil a considéré que ce message présentait un caractère publicitaire et qu'il aurait dû être diffusé à l'intérieur des écrans publicitaires. Lors de l'assemblée plénière du 10 mars 2011, il a demandé à la chaîne de veiller à ce que ce type de message soit diffusé, à l'avenir, au sein de ces écrans.

## Parrainage

BFM TV a conclu 64 contrats de parrainage au titre des émissions diffusées en 2011.

Le Conseil n'a pas constaté, pour cette année, de manquement de la chaîne à ses obligations en la matière.

## Téléachat

La chaîne n'a pas diffusé d'émissions de téléachat en 2011.

## Communications commerciales en faveur des opérateurs de jeux d'argent et de hasard

Le Conseil n'a pas constaté de manquement de BFM TV à ses obligations en matière de communications commerciales en faveur des opérateurs de jeux d'argent et de hasard.

## 7. Contribution à la production

---

### Production cinématographique

Sans objet.

### Production audiovisuelle

Sans objet.



## 8. Information du Conseil

---

Au cours de l'année 2011, BFM TV a assuré le relevé et la transmission régulière au Conseil des données détaillées des temps de parole pour toutes ses émissions, hors temps électoraux.

**La chaîne a rempli son obligation d'information à l'égard du Conseil tout au long de l'année 2011.**



# Annexes

---

<b>Annexe 1</b>	<b>33</b>
Temps de parole relevés au profit des candidats et de leurs soutiens dans les émissions d'information de BFM TV durant la campagne en vue des élections cantonales des 20 et 27 mars 2011	

<b>Annexe 2</b>	<b>37</b>
- Temps de parole non liés à l'élection relevés dans les journaux et bulletins d'information de BFM TV au cours de l'année 2011	
- Temps de parole non liés à l'élection relevés dans les magazines d'information de BFM TV au cours de l'année 2011	

<b>Annexe 3</b>	<b>39</b>
Grille des programmes 2011	

---





## ÉLECTIONS CANTONALES 20 - 27 MARS 2011

TEMPS DE PAROLE RELEVÉS AU PROFIT DES CANDIDATS  
ET DE LEURS SOUTIENS DANS LES ÉMISSIONS D'INFORMATION DE BFM TV

PÉRIODE DU 7 FEVRIER AU 20 MARS 2011

## TEMPS DE PAROLE RELEVÉS AU NIVEAU DES CANTONS

SAINT-AVOLD 2		
CANDIDAT	TEMPS	Pourcentage
George Fratoni UMP	48 secondes	35,29 %
Charles Muller PS	01 min 28 s	64,71 %

ALGRANGE		
CANDIDAT	TEMPS	Pourcentage
Fabien Engelman FN	2 min 48 s	100 %

MEYZIEU		
CANDIDAT	TEMPS	Pourcentage
Michel Forissier UMP-NC	52 secondes	100 %

LYON 8		
CANDIDAT	TEMPS	Pourcentage
Thierry Philip PS	44 secondes	100 %

*Données déclarées par la chaîne pendant la campagne.*

## TEMPS DE PAROLE RELEVÉS AU NIVEAU NATIONAL

NATIONAL		
CANDIDAT	TEMPS	Pourcentage
UMP-NC	16 min 59 s	43,79 %
PS	13 min 32 s	34,89 %
FN	7 min 10 s	18,48 %
Front de gauche	50 secondes	2,15 %
Debout la République	16 secondes	0,69 %

*Données déclarées par la chaîne pendant la campagne.*

## PÉRIODE DU 21 AU 25 MARS 2011

### TEMPS DE PAROLE RELEVÉS AU NIVEAU DES CANTONS

LA CAPELETTE		
CANDIDAT	TEMPS	Pourcentage
Jeanine Ecochard PS	2 min 48 s	63,64 %
Laurent Comas FN	1 min 36 s	36,36 %

DOLE NORD EST		
CANDIDAT	TEMPS	Pourcentage
Patrick Viverge PS	44 s	100 %

MONTIGNY EN GOHELLE		
CANDIDAT	TEMPS	Pourcentage
Steeve Briois FN	33 secondes	100 %

MONFORT LE GESNOIS		
CANDIDAT	TEMPS	Pourcentage
Christine Marchand UMP	2 min 30 s	60 %
Christophe Chaudin PS	1 min 40 s	40 %

<b>MELUN SUD</b>		
<b>CANDIDAT</b>	<b>TEMPS</b>	<b>Pourcentage</b>
Denis Jullemier UMP	18 secondes	100 %

<b>SIX FOURS LES PLAGES</b>		
<b>CANDIDAT</b>	<b>TEMPS</b>	<b>Pourcentage</b>
Joseph Mule UMP	13 secondes	43,33 %
Frédéric Boccaletti FN	17 secondes	56,67 %

#### **TEMPS DE PAROLE RELEVÉS AU NIVEAU NATIONAL**

<b>NATIONAL</b>		
<b>CANDIDAT</b>	<b>TEMPS</b>	<b>Pourcentage</b>
Président de la République	38 secondes	–
UMP-NC	1 h 44 min 06 s	50,66 %
PS	54 min 44 s	26,63 %
EELV	2 min 53 s	1,40 %
FN	41 min 40 s	20,28 %
Front de gauche	2 min 07 s	1,03 %

*Données déclarées par la chaîne pendant la campagne.*



**TEMPS DE PAROLE NON LIÉS A L'ÉLECTION  
RELEVÉS DANS LES JOURNAUX ET BULLETINS D'INFORMATION DE BFM TV**

**PREMIER TRIMESTRE 2011**

<b>GOUVERNEMENT+MAJORITE PARLEMENTAIRE + PRESIDENT</b>	38 h 39 min 06 s	60,03 %
<b>OPPOSITION PARLEMENTAIRE</b>	18 h 39 min 14 s	28,97 %
<b>AUTRES FORMATIONS PARLEMENTAIRES</b>	39 min 37 s	1,02 %
<b>PARTIS NON REPRESENTES AU PARLEMENT</b>	6 h 24 min 41 s	9,95 %
<b>TOTAL</b>	64 h 22 min 38 s	100%

**DEUXIEME TRIMESTRE 2011**

<b>GOUVERNEMENT+MAJORITE PARLEMENTAIRE + PRESIDENT</b>	37 h 29 min 29 s	50,76 %
<b>OPPOSITION PARLEMENTAIRE</b>	33 h 16 min 54 s	45,06 %
<b>AUTRES FORMATIONS PARLEMENTAIRES</b>	50 min 50 s	1,14 %
<b>PARTIS NON REPRESENTES AU PARLEMENT</b>	2 h 13 min 32 s	3,01 %
<b>TOTAL</b>	73 h 50 min 45 s	100%

**TROISIÈME TRIMESTRE 2011**

<b>GOUVERNEMENT+MAJORITE PARLEMENTAIRE + PRESIDENT</b>	30 h 55 min 32 s	39,53 %
<b>OPPOSITION PARLEMENTAIRE</b>	43 h 58 min 19 s	56,21 %
<b>AUTRES FORMATIONS PARLEMENTAIRES</b>	56 min 49 s	1,21 %
<b>PARTIS NON REPRESENTES AU PARLEMENT</b>	2 h 22 min 36 s	3,03 %
<b>TOTAL</b>	78 h 13 min 16 s	100 %

**QUATRIÈME TRIMESTRE 2011**

<b>GOUVERNEMENT+MAJORITE PARLEMENTAIRE + PRESIDENT</b>	51 h 46 min 24 s	50,86 %
<b>OPPOSITION PARLEMENTAIRE</b>	43 h 51 min 17 s	43,08 %
<b>AUTRES FORMATIONS PARLEMENTAIRES</b>	2 h 26 min 07 s	2,39 %
<b>PARTIS NON REPRESENTES AU PARLEMENT</b>	3 h 42 min 59 s	3,65 %
<b>TOTAL</b>	101 h 46 min 47 s	100%

**TEMPS DE PAROLE NON LIÉS À L'ÉLECTION  
RELEVÉS DANS LES MAGAZINES D'INFORMATION DE BFM TV**

**PREMIER SEMESTRE DE L'ANNÉE 2011**

<b>GOUVERNEMENT+MAJORITE PARLEMENTAIRE + PRESIDENT</b>	43 h 19 min 22 s	48,96 %
<b>OPPOSITION PARLEMENTAIRE</b>	38 h 17 min 38 s	43,28 %
<b>AUTRES FORMATIONS PARLEMENTAIRES</b>	2 h 27 min 27 s	2,77 %
<b>PARTIS NON REPRESENTES AU PARLEMENT</b>	4 h 23 min 41 s	4,96 %
<b>TOTAL</b>	88 h 28 min 08 s	100 %

**SECOND SEMESTRE DE L'ANNÉE 2011**

<b>GOUVERNEMENT+MAJORITE PARLEMENTAIRE + PRESIDENT</b>	34 h 21 min 49 s	45,83 %
<b>OPPOSITION PARLEMENTAIRE</b>	32 h 46 min 45 s	43,71 %
<b>AUTRES FORMATIONS PARLEMENTAIRES</b>	4 h 18 min 16 s	5,75 %
<b>PARTIS NON REPRESENTES AU PARLEMENT</b>	3 h 31 min 44 s	4,70 %
<b>TOTAL</b>	74 h 58 min 34 s	100 %

*Données déclarées par la chaîne.*

GRILLES DE PROGRAMMES EN 2011

Du lundi au vendredi

**06.00 : Première Edition**

Direct.

Journal. Présenté par Pascale de La Tour du Pin et Christophe Delay.  
Réveillez-vous au coeur de l'information.

**08.30 : Bourdin Direct**

Direct.

Interview. Présenté par Jean-Jacques Bourdin.  
Le tête-à-tête télé/radio du matin.

**09.00 : Non Stop**

Direct.

Journal. Présenté par Roselyne Dubois et Ronald Guinrange.  
L'information en temps réel.

**12.00 : Midi-15H**

Direct.

Journal. Présenté par Karine de Ménonville et Gilane Barret.  
Le cocktail d'information de la mi-journée.

**15.00 : Non Stop**

Direct.

Journal. Présenté par Florence Duprat et Mathieu Coache.  
L'information en temps réel.

**18.00 : BFM Story**

Direct.

Actualité / Débat. Présenté par Olivier Truchot.  
L'information du jour en débat.

**19.00 : 19H Ruth Elkrief**

Direct.

Journal. Présenté par Ruth Elkrief.  
Journal, invités et débats en direct.

**20.00 : Le 20H**

Direct.

Journal. Présenté par Alain Marschall.  
Le journal en direct.

**21.00 : Info 360**

Direct.

Journal. Présenté par Nathalie Lévy, avec Jean-Baptiste Boursier.  
Votre soirée au coeur de l'information.

**00.30 - 06.00 : Info 360**

Journal.

## **Samedi et dimanche – depuis septembre 2011**

### **06.00 : Week-end Première**

Direct.

Journal. Présenté par Céline Pitelet et Fabien Crombé.

L'information pour les lève-tôt du week-end.

### **10.00 : 10H-14H**

Direct.

Journal. Présenté par Stéphanie de Muru et Rachid M'Barki.

L'information en temps réel, grâce à de nombreux reportages et témoignages.

### **14.00 : Non Stop**

Direct.

Journal. Présenté par Céline Couratin et Jean-Alexandre Baril.

Toute l'après-midi, l'info du week-end en direct et en continu.

### **18.00 : BFM+**

Samedi Direct.

Journal. Présenté par Marc Autheman.

Retour sur les grands événements de la semaine avec un décryptage en images et des invités en plateau.

### **18.00 : BFM TV 2012**

Dimanche Direct.

Magazine. Présenté par Olivier Mazerolle.

Les politiques ont rendez-vous sur le plateau d'Olivier Mazerolle.

### **19.00 : Non Stop**

Samedi Direct.

Journal. Présenté par Lucie Nuttin et Damien Gourlet.

Les informations de la fin de journée.

### **20.00 : 20H**

Direct.

Journal. Présenté par Marc Autheman.

Le grand rendez-vous de l'information à 20H les vendredis, samedis, dimanches.

### **21.00 Week-end 360**

Direct.

Journal. Présenté par Lucie Nuttin et Damien Gourlet.

Votre soirée au coeur de l'information.

### **00.00 – 00.30 Le Journal de la nuit Week-end**

Direct.

Journal. Présenté par Lucie Nuttin et Damien Gourlet.

Le journal de la nuit, rediffusé jusqu'au petit matin.